



Association des Ecrivains Bretons  
Unvaniezh Skrivagnerien Breizh



# PRIX LITTÉRAIRES 2012

## 1) *LE GRAND PRIX DES ECRIVAINS BRETONS* *Prix du Roman*

[Description.pdf](#)

## 2) *PRIX PÊR JAKEZ HELIAS e brezhoneg* *Ouvrage en langue bretonne*

[Description.pdf](#)

## 3) *PRIX PIERRE JAKEZ HELIAS* *“Conte et Raconte”*

[Description.pdf](#)

## 4) *PRIX CAMILLE LE MERCIER D'ERM* *Prix de Poésie*

[Description.pdf](#)

## 5) *PRIX MOCAËR* *Prix du livre d'Histoire de la Bretagne*

[Description.pdf](#)

# MODALITES DE PARTICIPATION

Peuvent concourir tous les ouvrages correspondant aux critères de sélection des prix en références ci-dessus ; avec pour condition formelle : leur publication entre le 1er janvier de l'année précédente et le 31 mars de l'année en cours. Ils devront obligatoirement comporter un ISBN.

Les candidats devront dans un premier temps, expédier un exemplaire original de leur ouvrage à la Présidente du jury avant le 15 mai de l'année en cours :

Patricia Guillemain  
34, avenue Jean Mermoz  
93460 – GOURNAY-SUR-MARNE

Adresse courriel : [guillemain.pat@wanadoo.fr](mailto:guillemain.pat@wanadoo.fr)

- 1) Chaque ouvrage sera uniquement accompagné du formulaire de participation (à télécharger) daté et signé. Devront figurer le titre de l'ouvrage, le nom de l'auteur, les références éditoriales, les coordonnées téléphoniques ainsi que l'adresse mail du candidat. Aucun article de presse ou autre forme de présentation de l'ouvrage ne sera pris en considération par le jury.
- 2) Il ne pourra être proposé qu'un seul ouvrage par auteur.
- 3) Le fait de participer à ce concours implique la pleine acceptation de ces clauses et des décisions prises par le jury.
- 4) Les ouvrages devront être rédigés en langue française (sauf, bien évidemment, pour le prix du livre en langue bretonne).
- 5) Les ouvrages ne seront pas retournés à leurs auteurs.
- 6) La participation aux « Prix littéraires » est interdite aux membres du jury et à leur entourage immédiat.
- 7) Les auteurs désirant participer, devront le faire en plein accord avec l'éditeur de l'ouvrage présenté.
- 8) Chaque catégorie de prix est également ouverte aux éditeurs remplissant les mêmes conditions de participation (en accord avec le ou les auteurs).

## *LE JURY*

La Présidente du jury retiendra 10 ouvrages par catégorie et ce, avant le 15 juin de l'année en cours.

Les nominés seront invités à faire parvenir un exemplaire de leur ouvrage à chacun des membres du jury de sa catégorie (au nombre de trois par catégorie), dont les coordonnées leur seront communiquées) avant le 15 juillet.

Dans le même envoi, ils transmettront de nouveau une feuille comportant le titre de l'ouvrage, le nom de l'auteur, les références éditoriales, leurs coordonnées postales, téléphoniques et leur adresse mail.

La délibération des membres du jury aura lieu au plus tard le 10 septembre.

La délibération du jury final, en concertation avec la Présidente du Jury ayant également droit de vote, aura lieu avant le 15 octobre et les lauréats seront personnellement informés du verdict.

Le jury final retiendra 3 candidats par catégorie de prix et dévoilera le nom de chaque lauréat le jour de la cérémonie officielle de remise des prix littéraires.

La remise des prix avec cérémonie sera organisée fin octobre. Chaque auteur ayant présenté un ouvrage pour ledit concours sera aimablement convié à y participer.

Les candidats retenus s'engagent à participer à la remise de leur prix (ou en cas de force majeure, à se faire représenter).

A l'issue de la remise des prix, un espace dédicace des ouvrages primés sera réservé aux lauréats de l'année.

## *Présence des ouvrages sur le site*

[www.ecrivainsbretons.org](http://www.ecrivainsbretons.org)

Les 10 ouvrages finalistes de chaque catégorie de prix figureront sur le site de l'AEB pendant 6 mois, à compter de la date de remise des prix.

Les photos prises lors de la cérémonie de remise des prix pourront être exploitées au seul bénéfice de l'AEB sans que personne ne puisse s'y opposer. Elles seront mises en ligne ainsi que tout article de presse relatant l'évènement.

Ce concours de prix littéraires, ouvert à tout auteur francophone de plus de 18 ans, souhaite avant tout encourager et préserver une qualité d'écriture, une force stylistique, auxquelles vient s'ajouter une singularité thématique. C'est aussi pour partager une écriture qui soit à l'écoute du monde et qui fasse l'expérience de ce monde que l'AEB propose cet éventail de prix littéraires.

Le Président de l'AEB

Michel Priziac